

## Note groupe de travail “formation infirmiers”<sup>1</sup>

### 1. Infirmiers dans les 10 services externes de prévention: formation, âge et ancienneté

| Formation | Total |
|-----------|-------|
| Gradué    | 103   |
| Bachelor  | 737   |
| Master    | 15    |

| Formations complémentaires (nombres absolus) | Total |
|--|-------|
| Niveau 2                                     | 284   |
| Niveau 3                                     | 490   |
| Troisième cycle                              | 40    |
| Autre  | 120   |

| Âge            | Total (nombres absolus) | Ancienneté     | Total (nombres absolus) |
|----------------|-------------------------|----------------|-------------------------|
| Jusqu'à 25 ans | 17                      | Jusqu'à 1 an   | 148                     |
| 26-35 ans      | 229                     | Jusqu'à 5 ans  | 253                     |
| 36-45 ans      | 245                     | Jusqu'à 10 ans | 166                     |
| 46-55 ans      | 222                     | Jusqu'à 15 ans | 120                     |
| 56-65 ans      | 139                     | Jusqu'à 20 ans | 78                      |
| > 65 ans       | 3                       | Jusqu'à 25 ans | 40                      |
|                |                         | > 25 jaar      | 50                      |

### 2. Lancement et objectifs du programme du certificat complémentaire

Le certificat complémentaire infirmiers du travail a été créé avec des objectifs clairs. Il s'agit d'une collaboration entre différents services externes de prévention, Co-Prev et différentes hautes écoles en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Les premières discussions ont eu lieu en 2019. La Flandre a été la première à lancer le programme à Hasselt au cours de l'année académique 2023-2024. La Wallonie a commencé durant l'année académique en cours (2024-2025).

<sup>1</sup> Le contenu de cette note a été validé par la Commission surveillance médicale et l'Organe d'administration de Co-Prev.

La formation a été lancée pour répondre à une demande concrète des services externes de prévention: les nombreux nouveaux défis (digitalisation, nouveaux risques, etc.) dans le contexte du bien-être au travail ; la pénurie croissante de médecins du travail et la nécessité de déployer davantage d'infirmiers dans le cadre des missions légales de la surveillance de la santé. Selon les services externes de prévention, le futur rôle de l'infirmier du travail devrait aller au-delà de la simple réalisation d'examen techniques liés aux risques professionnels et de la vérification de données administratives. Le travail des infirmiers du travail doit être davantage valorisé. La formation apprend aux participants à évaluer de manière critique les tâches qu'ils effectuent, à reconnaître plus facilement les prodromes et à assurer une communication fluide avec les travailleurs examinés, les médecins du travail et les autres conseillers en prévention. De cette façon, l'infirmier du travail devient un acteur essentiel pour maintenir durablement les travailleurs au travail. Il est donc essentiel de se concentrer sur l'apprentissage de connaissances plus approfondies et de compétences spécifiques.

### 3. Pourquoi une formation spécifique?

- De nouvelles responsabilités nécessitent de nouvelles compétences  
L'évaluation de l'état de santé en relation avec le travail est plus qu'un moment purement clinico-médical. Cela nécessite une connaissance des risques liés au travail, du contexte du lieu de travail et de l'organisation du travail. Cette expertise doit être développée au travers de formations ciblées.
- Connaissance de la législation et de l'éthique  
La surveillance médicale est encadrée par un cadre juridique complexe (Loi bien-être, Code, RGPD, etc.). L'infirmier doit être capable d'appliquer cette réglementation et de naviguer de manière éthique dans la relation de confiance avec le travailleur.
- Approche du risque et réflexion préventive  
La surveillance médicale périodique doit être plus qu'un instantané : elle est un levier de détection précoce des problèmes de santé liés au travail. Les infirmiers ont besoin de connaissances sur l'analyse des risques, l'ergonomie, la charge psychosociale et l'exposition aux produits chimiques.
- La collaboration multidisciplinaire nécessite un langage partagé  
Le rôle de l'infirmier du travail se situe au sein de l'équipe de prévention au sens large. La formation complémentaire permet d'établir un cadre conceptuel commun avec le médecin du travail, le conseiller en prévention, le psychologue du travail et l'ergonome.
- Pratique fondée sur des données probantes et assurance qualité  
La pratique professionnelle doit être fondée sur des preuves scientifiques, des protocoles et des lignes directrices. Le certificat complémentaire renforce les compétences critiques et analytiques pour travailler dans ces cadres.
- Rôle de communication et de conseil  
Les infirmiers du travail sont proches du lieu de travail et jouent un rôle important dans la promotion et l'orientation de la santé. Les techniques de conversation, la gestion de la résistance et la transmission de conseils de santé clairs et utiles sont des compétences qui peuvent être développées.
- Renforcer la continuité et le suivi  
L'infirmier du travail est bien placé pour détecter les tendances, suivre les malades de longue durée et initier des actions ciblées en concertation avec le médecin du travail. Cela nécessite une compréhension des stratégies de gestion de la population et de prévention.

#### 4. Conseiller en prévention niveau II

La tâche d'un infirmier du travail diffère de celle d'un conseiller en prévention niveau II. Un conseiller en prévention niveau II doit être un spécialiste des analyses de risques, de l'élaboration d'un plan global de prévention, de l'élaboration d'un plan d'action annuel ; doit également être capable d'effectuer des analyses d'accidents et doit accomplir toutes les tâches d'un visiteur d'entreprises.

L'infirmier du travail qui doit effectuer une surveillance médicale de manière autonome à la place d'un médecin doit acquérir d'autres compétences. Celles-ci sont traduites dans les différents modules proposés dans le certificat complémentaire existant.

En tant que groupe de travail, nous ne sommes pas favorables à rendre le niveau II obligatoire.

#### 5. Formation de base (ancien conseiller en prévention niveau III)

Le contenu de cette formation devrait faire partie intégrante du certificat complémentaire infirmiers du travail.

#### 6. Capacité du certificat complémentaire

La capacité de formation en Wallonie est actuellement de 25 places et en Flandre de 75 places (100 places/an).

#### 7. Contenu de certificat complémentaire (modules)

Afin de déterminer le contenu du certificat complémentaire infirmier du travail, les membres des services externes de prévention ont entamé des discussions avec la Hogeschool PXL de Hasselt en 2019. Depuis lors, plusieurs hautes écoles, tant en Flandre qu'en Wallonie, ont lancé le cursus, chacune avec ses propres caractéristiques en matière de crédits et d'évaluations liées aux différences du paysage éducatif. La Hogeschool PXL a récemment pris l'initiative de mettre en place une initiative de collaboration entre différentes hautes écoles impliquées en Flandre et avec la Haute École de la Province de Liège. L'objectif est de proposer le programme conjointement et de rationaliser le contenu des cours.

Les établissements d'enseignement suivants proposent actuellement le cours:<sup>2</sup>

- [HOGENT](#)
- [Hogeschool PXL](#)
- [Erasmus Hogeschool Brussel](#)
- [Haute École Da Vinci Bruxelles](#)
- [Haute École de la Province de Liège](#)

---

<sup>2</sup> Cliquez sur les liens pour plus d'informations sur le cours.

Les formateurs des cours proviennent de divers services externes de prévention.

Les sujets suivants sont abordés dans divers cours:

- Les missions légales des services de prévention (conseillers en prévention) décrites dans le Code du bien-être au travail
- Les compétences infirmières requises pour les consultations dans le cadre de la surveillance de la santé et du suivi des travailleurs
- Connaissance des méthodes d'intervention individuelles et collectives dans le contexte de la santé et du bien-être au travail (ex. : conseils sur l'utilisation des équipements de protection individuelle, mais aussi information sur le sevrage tabagique, l'alimentation saine, etc.)
- Développer des compétences en communication avec des partenaires professionnels et des entretiens de motivation avec des travailleurs individuels
- Développer les compétences de pensée critique nécessaires à la pratique professionnelle

## **8. Vision pour l'avenir : proposition**

- Des discussions et des concertations avec les deux communautés (départements enseignement) sont nécessaires pour aligner autant que possible les cours du certificat complémentaire et rationaliser le contenu à travers le pays.
- Le groupe de travail recommande qu'à l'avenir tous les nouveaux infirmiers doivent suivre ce certificat complémentaire.
  - L'objectif est d'obliger à terme toute personne ayant moins de 2 ans d'expérience pratique utile en soins infirmiers du travail à suivre un certificat complémentaire. Cela doit être fait en concertation avec les instituts de formation pour que cela soit réalisable dans la pratique.
  - Le groupe de travail recommande que les infirmiers qui ont ≥ 2 ans d'expérience pratique utile dans la profession ne doivent pas entreprendre un certificat complémentaire.<sup>3</sup>
  - Ces infirmiers doivent suivre une formation interne dont le contenu est élaboré au sein de Co-Prev. Ceci est ensuite lié à une évaluation avec un certificat de formation pratique.
- Enfin, le groupe de travail préconise l'inclusion de la fonction d'« infirmier du travail » dans le Code du bien-être au travail.

15 mei 2025

<sup>3</sup> Cette durée (2 ans) a été retenue par analogie avec les durées prévues dans les dispositions transitoires des différents AM qui déterminent les critères d'obtention de la reconnaissance comme infirmier spécialisé (voir <https://www.health.belgium.be/fr/infirmiers-specialises>).